

# POLITIQUE DE PARTICIPATION 2023-2028



ROUYN-NORANDA  
QUATRE SAISONS  
2022 DE LA 2023  
PARTICIPATION

Document préparé par

**VOTEPOUR.CA**  
Participation | Consultation | Acceptabilité



Ville de  
**Rouyn-Noranda**

# Table des matières

<b>1. Mot de la mairesse</b> .....	4
<b>2. Introduction</b> .....	5
<b>3. Pourquoi se doter d'une politique de participation?</b> .....	6
<b>4. Valeurs et principes directeurs</b> .....	7
4.1 Les valeurs.....	7
4.2 Les principes directeurs .....	7
<b>5. Instances de participation</b> .....	8
5.1 Conseil municipal .....	8
5.2 Comités consultatifs .....	8
5.3 Conseils de quartier .....	10
5.4 Bureau du citoyen .....	11
5.5 Conseil jeunesse.....	11
<b>6. Quatre grandes orientations pour améliorer la participation à Rouyn-Noranda..</b>	<b>12</b>
6.1 Développer un rôle actif de la participation citoyenne dans les prises de décisions	12
6.2 Favoriser la transparence du processus décisionnel et l'accessibilité de l'information .....	14
6.3 Implanter des pratiques de participation diversifiées et adaptées aux différentes réalités de Rouyn-Noranda.....	16
6.4 Assurer la représentativité des besoins des milieux ruraux et urbains .....	17
<b>7. Les démarches de participation publique</b> .....	<b>19</b>
7.1 Les sujets soumis aux démarches de participation .....	19
7.2 Les mesures de participation publique .....	21
<b>8. Mise en œuvre et révision de la politique de participation</b> .....	<b>24</b>
8.1 Entrée en vigueur de la politique de participation .....	24
8.2 Bilan et évaluation des activités de participation.....	24

# 1. Mot de la mairesse

Créer un lien privilégié entre la Ville et les citoyens est aujourd'hui un incontournable. J'oserais même dire que notre façon de communiquer et de tenir compte des préoccupations de notre population est la base d'une saine gestion municipale. Comme membres du conseil municipal, bien comprendre les besoins et attentes de nos citoyens et citoyennes nous permet de prendre des décisions qui correspondent à leurs aspirations et leur réalité. D'un autre côté, plus les citoyens comprennent le contexte dans laquelle évolue leur ville, plus les choix effectués par les élus leur paraîtront cohérents.



Cette toute première Politique de participation viendra nous outiller afin de développer une nouvelle façon de collaborer avec nos citoyens. L'écoute, l'engagement, la collaboration et la créativité sont les valeurs qui guideront toutes nos actions et qui démontrent la volonté du conseil de favoriser une participation efficace et significative du public. Avec cette nouvelle politique, nous venons donner un sens encore plus fort à l'expression « gouvernement de proximité » et ancrer nos pratiques de consultation actuelles de façon formelle dans nos différents processus. Il s'agit donc de continuer à consulter en amont nos citoyens dans certains projets, mais aussi d'améliorer nos façons de faire afin de nous assurer d'une réelle représentativité des différentes réalités de notre grand territoire.

Prendre part activement à la vie municipale peut paraître ardu ou même inutile pour certains. Or, nous faisons le pari que cette nouvelle politique suscitera davantage l'intérêt des citoyens et citoyennes envers les enjeux municipaux. Que ce soit par des efforts accrus pour vulgariser certains dossiers, la création d'un conseil jeunesse ou la mise sur pied d'un budget participatif, nous déploierons plusieurs moyens pour faciliter la participation de tout un chacun au développement de Rouyn-Noranda.

Cette nouvelle politique impliquera des changements au sein de notre organisation et c'est pourquoi nous la déploierons de façon à tenir compte de la réalité de nos professionnels qui la feront vivre au quotidien. Je tiens d'ailleurs à remercier les employés pour leur participation à cette démarche et pour leur ouverture à travailler davantage en équipe avec les citoyens.

Je souhaite également remercier tous les citoyens et citoyennes, les membres des conseils de quartier et le comité communication pour leur contribution lors des différentes consultations qui ont mené à la réalisation de la Politique de participation. Vos suggestions et vos préoccupations ont été considérées avec attention. Enfin, je remercie l'équipe de Votepour.ca, précieux collaborateur du Service des communications, qui nous a accompagnés dans cet important processus.

Diane Dallaire, mairesse de Rouyn-Noranda

## 2. Introduction

Les villes et municipalités québécoises détiennent un rôle grandissant comme gouvernement de proximité, avec des devoirs et des responsabilités envers les citoyens et les acteurs locaux (organismes, entreprises, associations). Ces derniers souhaitent être informés et prendre part à la prise de décision municipale sur les enjeux qui les concernent et sur les décisions qui ont un impact sur leur qualité de vie et le bien-être de leur communauté.

La Planification stratégique 2023-2027 a établi quatre grandes orientations, dont celle de livrer les meilleurs services aux citoyens. Pour y arriver, la Ville de Rouyn-Noranda mise sur l'efficacité et l'innovation organisationnelle, ainsi que l'amélioration des communications et des relations avec les citoyens. C'est pourquoi plusieurs mécanismes sont mis en place afin de renforcer le lien entre la Ville et sa population : la politique sur la qualité des services, les comités internes du conseil municipal, les conseils de quartier, le Bureau du citoyen, notamment. La Politique de participation vient s'ajouter à ces mécanismes et s'inscrit dans la volonté de la Ville de se rapprocher de ces citoyens.

### Une politique de participation pour renforcer les interactions entre la Ville de Rouyn-Noranda et sa population

La présente politique représente un cadre permettant d'englober toutes les instances et les processus déjà en place à Rouyn-Noranda, en y ajoutant différents dispositifs participatifs inspirés des meilleures pratiques. La politique de participation de la Ville de Rouyn-Noranda se décline en quatre composantes :

1. Les **valeurs et principes directeurs** qui guident la politique, ses objectifs et les actions qui seront mises en œuvre;
2. Les **instances principales de participation** de la Ville de Rouyn-Noranda;
3. Les **quatre grandes orientations** et les objectifs plus précis destinés à améliorer les pratiques de participation au cours des prochaines années;
4. Les **démarches de participation publique** qui seront mises en œuvre par la Ville, avec les sujets soumis à ces démarches et les différentes mesures de participation qui pourront être utilisées.

### 3. Pourquoi se doter d'une politique de participation?

*La Ville de Rouyn-Noranda aspire à une participation vibrante et représentative de l'ensemble de sa population et sur tout son territoire.*

Depuis quelques années, la Ville de Rouyn-Noranda a pris une habitude grandissante de consulter ses citoyens de différentes façons et à diverses occasions. La Ville souhaite maintenant se doter d'une politique de participation afin d'améliorer, encadrer et étendre ses pratiques actuelles en matière de participation citoyenne.

Cette politique vient ancrer des pratiques de participation publique reconnues. Elle fournit les lignes directrices et les principes à appliquer, de même que les sujets devant faire l'objet d'une démarche de participation citoyenne et les diverses mesures permettant d'intégrer les citoyens dans les processus de prise de décisions.

Se doter d'une politique de participation permet de renforcer la culture de participation au sein de la vie municipale. Elle démontre également la volonté de la Ville d'agir en toute transparence et d'écouter ses citoyens pour en faire des partenaires dans le cadre des projets municipaux.

Cette politique vise une participation efficace et significative du public, essentielle pour :

- permettre une gouvernance démocratique de qualité grâce à l'implication citoyenne;
- générer une meilleure compréhension des enjeux municipaux et ainsi renforcer la confiance des citoyens envers l'appareil municipal;
- s'assurer que les décisions prises par la Ville intègrent les préoccupations et les connaissances des citoyens;
- identifier rapidement les éventuels aspects controversés et contribuer à réunir différents points de vue pour une prise de décision éclairée et socialement acceptable.

#### **IMPORTANT**

La politique de participation ne se veut pas prescriptive et ne cherche pas à se soustraire de l'approbation référendaire prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En d'autres mots, la Ville de Rouyn-Noranda a choisi de ne pas abolir les référendums liés aux règlements de zonage.

## 4. Valeurs et principes directeurs

Les valeurs énoncées ci-dessous sont issues de la Planification stratégique 2023-2027 de la Ville de Rouyn-Noranda et s'intègrent aux pratiques de participation souhaitées par le conseil municipal.

### 4.1 Les valeurs

- **Écoute** : être ouvert, attentif et sensible à celles et ceux qui nous entourent pour mieux comprendre notre milieu.
- **Engagement** : être proactif et entreprenant pour répondre aux besoins des citoyens et aux enjeux collectifs.
- **Collaboration** : travailler en équipe et miser sur les forces de tous pour aller plus loin.
- **Créativité** : être audacieux, agile et innovant dans la manière d'agir pour améliorer constamment les façons de faire.

### 4.2 Les principes directeurs

Les principes directeurs ci-dessous sont issus des meilleures pratiques en participation publique. Ils servent de guide dans les processus internes liés à la participation citoyenne.

- **Consulter les citoyens en amont** de la prise de décision et leur attribuer une réelle capacité à influencer.
- Diffuser une **information complète, vulgarisée et adaptée**.
- Déployer des **mécanismes de participation diversifiés et adaptés** aux clientèles et à la diversité des points de vue possibles.
- Favoriser **l'objectivité et la conciliation des intérêts**.
- Assurer la **transparence du processus décisionnel**.
- Mettre en place un **mécanisme de rétroaction et d'évaluation** à l'issue du processus.

#### QUELLES SONT NOS SOURCES POUR IDENTIFIER LES PRINCIPES DIRECTEURS?

- *Guide d'élaboration d'une politique de participation publique*. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2010). [Accessible en ligne](#)
- *Guide d'élaboration d'une politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*. Union des municipalités du Québec. (2018). [Accessible en ligne](#)
- *Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique*. Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, Ministère du Conseil exécutif. (2017). [Accessible en ligne](#)
- *Les principes de base de la participation publique*. Association internationale pour la participation publique. (2021). [Accessible en ligne](#)
- *Qu'a-t-on appris au Forum sur l'acceptabilité sociale?*, Votepour.ca (2018). \*Notes des échanges, ateliers et questionnaire auprès de plus de cent participants, représentants de ministères, municipalités, organisations, promoteurs, chercheurs et groupes de citoyens.
- *Rapport du groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2017). [Accessible en ligne](#)

## 5. Instances de participation

Dans le cadre de cette politique, les instances de participation sont les structures officielles mises en place par la Ville dans lesquelles les citoyens peuvent assister, participer et s'impliquer. Les rôles et responsabilités diffèrent d'une instance à l'autre, tout comme la manière dont les citoyens peuvent y participer.

Dans la Politique de participation, plusieurs objectifs ont été identifiés pour améliorer le fonctionnement de ces instances, dynamiser les interactions avec les citoyens et leur donner un rôle plus actif dans le cadre des pratiques de participation de la Ville. Ces objectifs sont détaillés dans l'article 6. Quatre grandes orientations.

### 5.1 Conseil municipal

#### Rôles et responsabilités

Une Ville prend des décisions via son conseil municipal qui s'exprime par le vote de résolutions et de règlements.

Le conseil municipal veille donc à la qualité de vie de sa communauté et doit prendre ses décisions dans l'intérêt des citoyens qu'il représente. Les séances du conseil municipal sont le cœur de la vie démocratique municipale.

#### Comment y participer?

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques. Elles peuvent être suivies en personne et sont présentées en direct sur Facebook. Les citoyens peuvent aussi y participer activement de deux façons :

- **En personne** : Les citoyens qui souhaitent adresser une question au conseil municipal peuvent le faire en personne au début des séances. Le conseil se réserve une période maximale de 30 minutes pour répondre aux questions citoyennes.
- **Par écrit** : Les citoyens peuvent également soumettre une question au conseil municipal par écrit en complétant un formulaire en ligne (<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/vie-democratique/seances-conseil>).

### 5.2 Comités consultatifs

#### Rôles et responsabilités

Au cours des dernières années, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda a créé des comités de travail sur un ensemble de sujets. D'abord afin de respecter les lois qui l'obligent, la création de comités permet d'étudier des questions particulières qui leur sont confiées grâce à la participation active de leurs membres et de faire des recommandations au conseil municipal.

Les comités varient dans leur composition, mais partagent tous l'objectif d'impliquer des membres à l'extérieur de l'administration municipale, que ce soit des représentants d'organismes, d'entreprises, de ministères et, surtout, de citoyens.

## **LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PLANS D'ACTION QUI ONT MENÉ À LA CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;  
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;  
Loi sur les mines;  
Plan de développement économique de la Ville de Rouyn-Noranda;  
Politique sur la qualité des services;  
Plan de gestion des matières résiduelles ;  
Plan de réduction de gaz à effet de serre;  
Politique de communication et gestion des médias sociaux 2017;  
Plan de développement de la zone agricole;  
Plan d'action Rouyn-Noranda accueillante et inclusive;  
Politique culturelle;  
Politique de soutien aux organismes;  
Politique de la famille et des aînés;  
Politique municipale en activité physique, sport et plein air;  
Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;  
Code de sécurité routière.

*Pour en savoir plus, découvrez le Répertoire des comités internes, adopté par le conseil municipal, 8 février 2021 (Résolution n° 2021-131)*

### **Comment y participer?**

Les postes à combler au sein des comités internes se font par appel de candidatures. Les annonces sont diffusées sur le site Web de la Ville, sur les réseaux sociaux de la Ville ainsi que dans les réseaux de contacts appropriés en fonction des mandats de chacun des comités.

Pour connaître les prochains appels de candidatures, les citoyens et citoyennes sont invités à consulter le site Web et les réseaux sociaux de la Ville. Les citoyens peuvent également manifester leur intérêt auprès des élus qui siègent à ces comités.



## **5.3 Conseils de quartier**

### **Rôles et responsabilités**

Découlant de l'application du Décret de regroupement numéro 1478-2001 du Gouvernement du Québec, les conseils de quartiers sont des organismes consultatifs constitués de citoyens bénévoles, qui ont pour mandat de recommander au conseil municipal toute action visant l'amélioration des services de proximité dans le quartier visé.

Au nombre de 13, ils sont les instances privilégiées par la Ville pour être le lien entre les citoyens des quartiers ruraux et l'administration municipale. Les conseils de quartier doivent être représentatifs de leur milieu en y accueillant, dans la mesure du possible, des représentants des divers groupes actifs.

Essentiellement, le conseil de quartier se doit d'animer son milieu en jouant un rôle de forum d'échange et de lieu d'expression des besoins de sa collectivité pour alimenter le conseil municipal. Les conseils de quartier sont publics.

### **Principales fonctions :**

- Veiller à la qualité des services de proximité offerts aux citoyens du quartier et à l'accessibilité des bâtiments et des équipements municipaux du quartier;
- Vérifier l'accessibilité des services de proximité aux citoyens;
- Recommander à la Ville un soutien communautaire aux organismes du quartier;
- Suggérer des projets afin de favoriser la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs dans le quartier;
- Recommander au conseil municipal les subventions que ce dernier peut accorder à des organismes du quartier dans le cadre des programmes existants.

### **Comment y participer?**

- Chaque séance comporte une période de questions réservée aux citoyens.
- Les citoyens peuvent siéger sur un conseil de quartier, à la suite d'un appel de candidatures et une recommandation du conseil de quartier. La durée du mandat d'un membre d'un conseil de quartier est de 4 ans.

## **5.4 Bureau du citoyen**

### **Rôles et responsabilités**

Le Bureau est responsable d'assurer une prise en charge adéquate des demandes par les services, d'accompagner les citoyens dans leur requête auprès de la Ville et de traiter les plaintes en menant des enquêtes et en formulant des recommandations visant l'amélioration des services. Le Bureau peut intervenir et faire enquête sur l'ensemble des services et situations qui lui sont adressés, ou intervenir de sa propre initiative s'il juge qu'une situation le requiert.

Son mandat se décline en trois objectifs :

1. Assurer la mise en place des mesures d'accueil et d'accompagnement des citoyens désirant transmettre une plainte ou une suggestion à l'endroit de la Ville;
2. Encadrer et traiter les plaintes et suggestions en lien avec la prestation de service conformément à la présente politique;
3. Exercer une vigie sur les processus en lien avec le traitement des demandes citoyennes et formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration continue des services afin d'accroître le taux de satisfaction à l'égard de ceux-ci.

Le Bureau du citoyen a pour responsabilités :

- de soutenir l'ensemble des services dans l'application de la Politique sur la qualité des services;
- de recevoir et colliger toute plainte adressée à l'endroit de la Ville;
- de faire l'examen d'une plainte dont il est saisi en collaboration avec le service concerné;
- de communiquer avec les plaignants dans le délai prévu par la Procédure de gestion des plaintes et suggestions.

## **5.5 Conseil jeunesse**

### **Rôles et responsabilités**

Le conseil jeunesse est une nouveauté introduite par la présente politique. Tout comme les comités consultatifs du conseil municipal et les conseils de quartiers, le conseil jeunesse sera une instance consultative qui peut faire des recommandations au conseil municipal sur des sujets qui les touchent. Le conseil municipal pourra aussi solliciter l'avis du conseil jeunesse.

Ce conseil cherche à donner un espace d'expression pour la jeunesse (13-17 ans) pour bâtir le Rouyn-Noranda de demain avec eux. Tout comme les simulations parlementaires et les forums jeunesse, ce sera une instance qui les intéresse à la politique municipale et à la démocratie pour renforcer leur sentiment d'appartenance et leur fierté et procurer aux jeunes une expérience enrichissante.

Dans le cadre de la politique de participation, le conseil jeunesse sera mieux défini, notamment en discutant avec des jeunes de Rouyn-Noranda.

## **6. Quatre grandes orientations pour améliorer la participation à Rouyn-Noranda**

Les prochaines pages présentent les engagements que le conseil municipal et l'équipe municipale prennent pour les prochaines années afin de renforcer la participation citoyenne et l'apport dans la prise de décisions municipales.

Les quatre grandes orientations se déclinent à travers des objectifs spécifiques pour trois volets distincts : les instances municipales où participer, les démarches de participation sur des sujets plus précis et les pratiques d'information et de requêtes citoyennes.

Ensemble, ils placent des intentions de travail et guideront les actions de la Ville pour les prochaines années.

### **6.1 Développer un rôle actif de la participation citoyenne dans les prises de décisions**

L'implication des citoyens de Rouyn-Noranda à la vie municipale doit permettre d'apporter des changements réels aux projets et s'intégrer aux prises de décision de la Ville.

Certaines façons de faire doivent être modifiées afin d'augmenter la participation de la population, de mieux reconnaître l'expertise citoyenne et de renforcer la confiance des citoyens vis-à-vis des démarches participatives et des processus décisionnels de la Ville.

#### **Résultats souhaités :**

- Augmenter le taux de participation des citoyens dans les différentes activités de consultation en montrant la réelle plus-value de leur participation.
- Réduire les barrières liées à l'engagement citoyen dans les différentes instances consultatives.
- Assurer un équilibre entre l'apport des citoyens, des experts et des autres acteurs du territoire (acteurs économiques, agriculteurs, santé publique, organismes) grâce à des mécanismes diversifiés et adaptés.
- Prendre les décisions en s'appuyant sur la participation citoyenne et les besoins exprimés par la population, mais également sur les différentes recommandations des instances de participation.

## Objectifs

### Agir avec les **démarches de participation**

- 6.1.1 Offrir des occasions de participation avant la prise de décision, ou avant l'application des obligations réglementaires, afin de donner une réelle capacité d'influence aux citoyens.
- 6.1.2 Favoriser l'objectivité des démarches organisées par la Ville afin d'engager un réel dialogue entre les parties prenantes, dont les citoyens.
- 6.1.3 Bâtir une culture d'amélioration continue de la participation citoyenne dans la prise de décision municipale.
- 6.1.4 Mettre sur pied un budget participatif qui financera des initiatives citoyennes.

### Agir à travers les **instances de participation**

- 6.1.5 Augmenter la réactivité et la rétroaction du conseil municipal face aux questions et idées des citoyens.
- 6.1.6 Réitérer le rôle d'acteur privilégié des comités internes et des conseils de quartier en les impliquant en amont des prises de décision qui les concernent.
- 6.1.7 Favoriser la sensibilisation et l'engagement des citoyens dans les comités internes du conseil municipal et les conseils de quartier.

### Agir avec nos **pratiques d'information et de requêtes**

- 6.1.8 Offrir un rôle aux citoyens dans l'amélioration et la qualité des services municipaux.





## **6.2 Favoriser la transparence du processus décisionnel et l'accessibilité de l'information**

L'accès aux informations sur les retombées et les impacts potentiels des projets, ainsi que le processus de prise de décision doit être facilité, notamment afin que l'apport de la participation citoyenne dans les processus décisionnels consultés soit mieux évalué et apprécié.

L'information communiquée dans le cadre des activités de consultation doit être claire, précise et accessible afin que les attentes envers les objectifs de l'administration municipale et l'apport des citoyens soient bien définies. De plus, les méthodes utilisées pour transmettre l'information doivent permettre de rejoindre l'ensemble des citoyens, en tenant compte des contraintes pour accéder à l'information numérique (littératie numérique, connexion Internet, etc.).

La façon dont les recommandations sont prises en compte par l'administration municipale doit également être clarifiée, notamment par la mise en place de mécanismes de rétroaction à la suite des processus décisionnels, ce qui favorise la confiance des citoyens envers la Ville.

### **Résultats souhaités :**

- L'information transmise par la Ville est facilement trouvable et facile à comprendre pour l'ensemble de la population.
- Les principales barrières qui empêchent d'accéder et de comprendre l'information pertinente sont identifiées et des outils sont déployés pour y remédier.
- Les sujets de la consultation et les attentes de la Ville par rapport aux démarches de consultation sont clairement communiqués.
- Les mécanismes de rétroaction mis en place permettent aux acteurs de constater les résultats des démarches de consultation et leur intégration dans la prise de décision.
- Les différentes étapes et obligations liées à la prise de décision sont communiquées clairement aux acteurs.

## Objectifs

### Agir avec les **démarches de participation**

- 6.2.1 Offrir une information claire, vulgarisée et adaptée aux citoyens concernant les démarches de participation et les façons d'y participer.
- 6.2.2 Utiliser une variété de moyens de communication pour diffuser les informations, rejoindre l'ensemble des citoyens et les interpeller.
- 6.2.3 Présenter de façon complète et objective les impacts et retombées prévisibles des projets et les interventions pour lesquelles on sollicite la participation du public.
- 6.2.4 Rendre publiques les façons qu'ont les citoyens d'influencer la prise de décisions et d'obtenir l'information désirée dans des délais raisonnables.
- 6.2.5 Offrir de la rétroaction à chaque étape d'un projet faisant l'objet d'une démarche de participation publique par la Ville.

### Agir à travers les **instances de participation**

- 6.2.6 Expliquer et vulgariser davantage les décisions prises par le conseil municipal.
- 6.2.7 Soutenir le rôle d'expert des comités et les outiller davantage grâce à une plus grande transparence et à un accès à la documentation pertinente.
- 6.2.8 Soutenir le rôle d'expert des conseils de quartier et les outiller davantage grâce à une plus grande transparence, un accès à la documentation pertinente et une clarification des canaux de communication efficaces selon les différents besoins.

### Agir avec nos **pratiques d'information et de requêtes**

- 6.2.9 Simplifier les mécanismes d'interaction entre les citoyens et l'administration municipale pour répondre aux questions et aux requêtes.

## 6.3 Implanter des pratiques de participation diversifiées et adaptées aux différentes réalités de Rouyn-Noranda

Les outils de participation utilisés par la Ville doivent être adaptés aux besoins des citoyens et au contexte des différents quartiers de Rouyn-Noranda. La mise en place d'une diversité de stratégies de participation publique doit permettre de réduire les barrières qui nuisent à la participation et ainsi améliorer la représentativité des citoyens.

De plus, les processus et mécanismes de consultation doivent être clairs et prévisibles, tant pour les citoyens que les élus et les membres du personnel administratif de la Ville. En effet, la mise en place des processus de participation doit permettre d'anticiper la charge de travail, sans créer une pression additionnelle sur les échéanciers.

### Résultats souhaités :

- Les démarches de participation sont prévisibles et attrayantes pour les citoyens qui désirent se prononcer.
- Les pratiques de participation sont standardisées afin de rendre prévisibles les mesures et les activités de participation publique.
- L'équipe municipale est formée et sensibilisée aux meilleures pratiques de participation
- Les citoyens sont inclus dans l'élaboration des projets de la Ville aux étapes appropriées.
- Un plus grand nombre de citoyens s'impliquent dans la vie municipale.

### Objectifs

#### Agir avec les **démarches de participation**

- 6.3.1 Développer des processus standards et clairs pour la mise en place d'activités de participation, connus de tous (autant à l'interne, que chez les citoyens).
- 6.3.2 Mettre en place des mécanismes de participation adaptés et attrayants pour favoriser la participation des citoyens.
- 6.3.3 Mettre en place un processus d'évaluation afin d'assurer que les mesures et les activités de participation sont bien adaptées aux diverses réalités, et ce, de manière pérenne.

## Objectifs (suite)

### Agir à travers les instances de participation

- 6.3.4 Adapter les assemblées du conseil municipal afin de susciter davantage la participation et l'intérêt des citoyens.
- 6.3.5 Concevoir un conseil jeunesse pour impliquer les jeunes dans la vie municipale.

### Agir avec nos pratiques d'information et de requêtes

- 6.3.6 Diversifier les moyens d'échange d'informations entre les citoyens et l'administration municipale

## 6.4 Assurer la représentativité des besoins des milieux ruraux et urbains

Les mesures de consultation mises en place doivent être mieux adaptées aux milieux ruraux de la ville, afin que les besoins du monde rural soient représentés et intégrés dans la prise de décision municipale. La participation de ces milieux dans les démarches de participation publique doit leur conférer un rôle structurant et essentiel dans la définition des orientations du développement du territoire, des infrastructures et des services de proximité.

Des ajustements doivent être apportés dans la manière dont la participation citoyenne est planifiée et réalisée afin d'assurer une meilleure équité dans la compréhension et la représentation des besoins des milieux ruraux et urbains de la Ville.

### Résultats souhaités :

- Les besoins spécifiques aux milieux ruraux et urbains, de même que les visions de développement sont écoutées et soutenues.
- Des occasions concrètes, adaptées et connues de tous sont offertes afin d'influencer la prise de décision de façon équitable.
- Les besoins et les réalités spécifiques aux milieux ruraux et urbains sont intégrés de façon équitable dans les procédures de la Ville, mais aussi dans l'identification des priorités du territoire.
- L'image et les modes de vie en milieu rural sont valorisés de façon à être une source d'attractivité et de développement régional.
- Un espace collectif est mis en place afin de réfléchir sur le rôle, les responsabilités, le fonctionnement des conseils de quartier et sur leur interaction avec la prise de décision.



## Objectifs

### Agir avec les **démarches de participation**

- 6.4.1 Adapter les démarches de participation aux réalités des différents secteurs de Rouyn-Noranda, notamment à travers une diversité de moyens de participer.
- 6.4.2 Réitérer le rôle d'acteur privilégié des conseils de quartier en les intégrant dans les démarches de participation de la Ville.

### Agir à travers les **instances de participation**

- 6.4.3 En partenariat avec les conseils de quartier, revoir leurs rôles et leur fonctionnement pour réaffirmer leur valeur dans la participation à la vie municipale.
- 6.4.4 Assurer une représentation des milieux ruraux et urbains dans les comités internes du conseil municipal et une prise en compte des contextes qui leur sont propres.

### Agir avec nos **pratiques d'information et de requêtes**

- 6.4.5 Améliorer l'accès aux requêtes et à l'information pour les quartiers ruraux.
- 6.4.6 Adapter aux nouvelles réalités la desserte des services municipaux dans les quartiers



## 7. Les démarches de participation publique

La participation publique désigne l'ensemble des processus et activités permettant à l'organisme municipal ou régional d'intégrer les préoccupations, les besoins et les valeurs de la collectivité dans sa prise de décision. Le terme « participation » s'applique donc à l'éventail complet des méthodes par lesquelles le public peut prendre part aux décisions qui le concernent. <sup>1</sup>

La politique de participation vise à favoriser la mise en place de démarches de participation publique incluant le plus grand nombre de citoyens intéressés et l'expression de différents points de vue.

Lors de la mise en place d'une démarche de participation publique, la Ville veillera à accomplir toutes les mesures de participation comprises dans cette démarche, en utilisant différents types d'activités et outils adaptés.

Le rôle des élus et du personnel municipal sera clairement défini dans chaque démarche de participation publique.

### 7.1 Les sujets soumis aux démarches de participation

La Ville de Rouyn-Noranda s'engage à solliciter l'apport des citoyens et des acteurs locaux pour un ensemble de sujets et de projets. Certaines démarches de participation publique sont prescrites par des lois et règlements, alors que d'autres sont à l'initiative de la Ville.

#### 7.1.1 Les politiques de la Ville

- Planification stratégique de la Ville de Rouyn-Noranda.
- Politique de la qualité des services.
- Politique municipale en activité physique, sport et plein air.
- Plan d'action Rouyn-Noranda accueillante et inclusive.
- Politique culturelle.
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Politique de la famille et des aînés.
- Plan de développement économique.
- Politique de communication.

---

<sup>1</sup> Gauthier, Mario et Lynda Gagnon, *La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs*. Université du Québec en Outaouais, avril 2013, page 4.

## **7.1.2 L'aménagement et l'urbanisme**

- Schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).
- Les règlements d'urbanisme (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).
- Des aménagements spécifiques (places publiques, réfection de rue, parcs).
- Des plans de développement de la zone agricole (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).
- Des plans d'aménagement forestier (Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier).

## **7.1.3 Les transports et la mobilité durable**

- Le Plan de gestion des déplacements.
- La gestion des stationnements.
- Le transport collectif.
- Les pistes cyclables, les déplacements actifs et des mesures et aménagements sur la sécurité des déplacements.

## **7.1.4 L'environnement**

- Gestion des matières résiduelles (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles).
- Qualité de l'air, de l'eau (Loi sur la qualité de l'environnement).
- Verdissement, parc, politique de l'arbre, création de parcs régionaux.
- Lutte aux changements climatiques.
- Protection des milieux naturels, milieux humides, etc. (Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques).

## **7.1.5 Sécurité publique**

- Sécurité incendie (Loi sur la sécurité incendie).
- Sécurité civile (protection des personnes et des biens contre les sinistres).

## 7.2 Les mesures de participation publique<sup>2</sup>

Les mesures présentées ci-dessous ont pour but d'informer, de consulter et d'inclure les citoyens dans la prise de décision. Chacune de ces mesures peut être réalisée en utilisant une diversité d'activités et d'outils adaptés aux contextes et aux besoins.

### 7.2.1 Mesures d'information

Une mesure d'information est toute forme de communication d'informations au bénéfice des personnes intéressées à participer à une démarche de participation. Ces mesures doivent viser la diffusion d'informations claires, objectives et neutres.

Toute démarche de participation doit prévoir la diffusion d'informations essentielles sur le site Web de la Ville :

- Les principales étapes du processus de décision relatif à un sujet soumis à la consultation, les objectifs de la démarche de participation et les attentes envers les personnes intéressées.
- Les principales mesures de consultation et de participation active qui seront accomplies lors de chacune de ces étapes et les moments où elles se tiendront.
- Un texte portant sur ses principaux impacts et bénéfices prévisibles du sujet soumis à la consultation.
- Une carte qui présente le secteur touché par le sujet soumis à la consultation, lorsque pertinent.

La Ville s'engage à informer la population concernée dans un délai minimal de 21 jours avant la tenue des mesures de consultation pour prendre connaissance des informations pertinentes.

#### Exemples de mesures d'information :

- Page Web dédiée à un projet.
- Annonces et/ou une vidéo sur les réseaux sociaux.
- Annonces dans les médias traditionnels.
- Courriel destiné à toutes les instances et les organisations pertinentes.

---

<sup>2</sup> Les mesures de participation publique décrites ci-dessous sont inspirées du document : Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018, *Fiche 2 : Exemples de mesures de participation publique*, page 1.

## **7.2.2 Mesures de consultation**

Une fois les mesures d'information réalisées, les mesures de consultation visent à permettre aux personnes intéressées de partager des préoccupations, des attentes ou des opinions en formulant des suggestions. Il est essentiel que les mesures de consultation puissent permettre de poser des questions ou de faire des observations oralement ou par écrit. Un délai minimal de 21 jours est accordé aux personnes intéressées pour transmettre à la municipalité de telles observations.

### **Exemples de mesures de consultation :**

- Assemblée publique de consultation.
- Dépôt d'avis écrits et de mémoires.
- Questionnaire en ligne et/ou des entretiens téléphoniques.
- Activité « portes ouvertes ».
- Groupe de discussion.

## **7.2.3 Mesures de participation active**

Contrairement aux mesures de consultation, les mesures de participation active visent à engager davantage des personnes intéressées et à leur reconnaître la possibilité de fournir un apport plus détaillé et contributif au processus de décision. Ces mesures permettront notamment de contribuer à l'identification d'enjeux, à la définition d'options, à l'évaluation de scénarios, ou à la formulation de recommandations plus étoffées. Ces mesures permettent d'aller en profondeur sur les différents aspects des sujets soumis à une démarche de participation.

Pour être accessibles et inclusives, les mesures de participation active doivent être adaptées aux personnes plus impactées par les sujets soumis à une démarche de participation. Ainsi, des considérations d'accès aux lieux, de déroulement des activités et d'information sur les sujets abordés doivent être prises en compte dans l'élaboration des mesures de participation active.

### **Exemples de mesures de participation active :**

- Atelier participatif.
- Charrette.
- Forum citoyen.
- Jury citoyen.
- Démarche de coconstruction.
- Laboratoire d'innovation ouverte.

## 7.2.4 Mesure de rétroaction

Une fois la démarche de participation achevée, les mesures de rétroaction cherchent à rendre des comptes sur la manière dont les résultats d'une mesure de consultation ou de participation active ont été considérés par la Ville, particulièrement auprès des personnes ayant participé à la démarche de participation.

Toute démarche de participation doit comprendre une ou des mesures de rétroaction, dont obligatoirement la production et le dépôt d'un rapport de consultation écrit auprès du conseil municipal, ainsi qu'un courriel aux personnes participantes qui souhaitent être informées. Ces mesures de rétroaction doivent être réalisées dans un délai raisonnable.

### Exemples de mesures de rétroaction :

- Sondage d'appréciation d'une démarche de participation.
- Rapport écrit qui présente les faits saillants d'une démarche de participation.
- « Foire aux questions » qui recense les réponses aux différentes questions posées par les personnes participantes.



## 8. Mise en œuvre et révision de la politique de participation

La réalisation de la Politique est un exercice collégial. Plusieurs acteurs détiennent un rôle clé pour la mise en œuvre de la politique de participation, en fonction de leurs fonctions et leurs responsabilités propres :

- Le **conseil municipal** est responsable de l'adoption et de la politique et de sa révision. Il est le gardien de la vision globale et les grandes orientations énoncées et entérine les modifications à la politique lorsque nécessaire. L'élu à la présidence du comité communication est responsable de la politique de participation et a pour rôle de suivre les travaux effectués dans le cadre de la politique et d'informer les autres membres du conseil.
- Le **Comité communication** du conseil municipal veillera au respect des grandes orientations et des objectifs de la politique, évaluera son avancement et émettra des recommandations au conseil municipal et à la Direction des communications quant aux ajustements nécessaires en cours de route. Puis, il mettra en œuvre sa révision lorsque la politique arrivera à échéance.
- La **Direction des communications** de la Ville de Rouyn-Noranda sera maître d'œuvre de la réalisation de la politique et des actions qui permettront d'atteindre les objectifs associés aux quatre grandes orientations. Elle assure au quotidien la mise en place des démarches de participation publique en faisant appel aux différentes instances de participation et aux autres directions municipales.
- La **Direction de la vie active, culturelle et communautaire** apportera un soutien à la réalisation de la politique, particulièrement en ce qui a trait à la participation des quartiers ruraux.

### 8.1 Entrée en vigueur de la politique de participation

La présente politique de participation entre en vigueur le 12 juin 2023, et ce, pour une durée de 5 ans.

### 8.2 Bilan et évaluation des activités de participation

Finalement, le **Bureau du citoyen** sera amené à évaluer les activités de participation auprès de la population et à recevoir les plaintes qui les concernent. De cette façon, le Bureau du citoyen pourra émettre des constats en toute objectivité de façon à améliorer les pratiques de participation.

Un bilan de l'application de la politique de participation doit être produit par le comité communication et déposé au conseil municipal au plus tard 6 mois avant la fin de la durée de la présente politique. Ce bilan sera réalisé avec la participation active des comités du conseil municipal, des conseils de quartier, du conseil jeunesse, ainsi que des acteurs locaux et des citoyens. À partir de ce bilan, des recommandations sont proposées au conseil en vue du renouvellement de la politique.

